

CONVENTION CADRE

ENTRE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ET

LA CAISSE DES DEPOTS

CONVENTION CADRE

Entre

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Monsieur Jean Claude GAUDIN, Président, dûment habilité à l'effet des présentes ;

Ci-après désignée « La Métropole »

Et

La Caisse des dépôts, établissement publics à statut spécial créé par la loi du 18 avril 1816, codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est situé à Paris 75007, 56 rue de Lille , représentée par Pierre-René LEMAS, Directeur Général, dûment habilitée à l'effet des présentes ;

Ci-après désignée indifféremment « la Caisse des dépôts » ou la CDC

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT

Préambule

Vaste Territoire de plus d' 1,8 million d'habitants, la Métropole Aix-Marseille-Provence constitue un ensemble urbain puissant aux enjeux et aux atouts de dimension internationale.

Carrefour ouvert sur la Méditerranée, placé au centre d'un système d'aires métropolitaines allant vers l'ouest, de Montpellier, Barcelone à Valence, vers l'est, de Nice, Turin, Gênes à Milan, et enfin vers le nord, de Lyon, Genève à Bâle. Aix-Marseille bénéficie de sa position comme porte d'entrée à l'arc latin méditerranéen, de débouché du sillon rhodanien et dispose de la présence d'un réseau de liaisons infrastructurelles modernes (autoroutes, ligne à grande vitesse, aéroport international, port et transport fluvial).

La Métropole Aix-Marseille-Provence définit ainsi un espace de solidarité ayant pour finalité l'élaboration et la conduite d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, conformément à la loi du 27 janvier 2014.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé au 1^{er} janvier 2016, elle est une institution stratégique disposant de ressources fiscales, techniques et administratives propres.

Présidée par Monsieur Jean-Claude Gaudin, elle exerce ses compétences dans la plupart des domaines du développement et de l'aménagement du territoire.

La Caisse des dépôts, en tant qu'investisseur de long terme, accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales de la Nation. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays. Aujourd'hui, la Caisse des dépôts mobilise ses capacités de financement, ses filiales et ses outils pour agir sur quatre transitions.

4 TRANSITIONS STRATÉGIQUES



**TRANSITION
TERRITORIALE**



**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE**



**TRANSITION
NUMÉRIQUE**



**TRANSITION
DEMOGRAPHIQUE**

La transition territoriale : la Caisse des dépôts accompagne les acteurs locaux, les collectivités et leurs opérateurs dans le cadre de la réforme territoriale et participe à leurs projets de développement, indispensables à la compétitivité et à l'attractivité de notre pays.

La transition numérique : la Caisse des dépôts soutient le développement de l'économie numérique via l'équipement des territoires en infrastructures numériques mais aussi en développant les usages et les services numériques.

La transition démographique : la Caisse des dépôts développe des solutions innovantes pour accompagner les personnes au quotidien et tout au long de la vie, renforçant ainsi la cohésion sociale et le « mieux vivre ensemble ».

La transition écologique et énergétique : la Caisse des dépôts est entièrement mobilisée pour relever le défi écologique et énergétique que connaît le pays. La Caisse des dépôts développe des solutions opérationnelles pour les entreprises au cœur des territoires pour contribuer à une société plus performante et plus sobre en consommation de ressources naturelles et d'énergie.

Compte tenu des objectifs respectifs des parties et de leurs priorités, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Caisse des Dépôts engagent un cadre de partenariat autour de projets structurants et innovants, contribuant à l'aménagement, au développement et au rayonnement international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elles conviennent par la présente convention cadre d'établir un partenariat pour la mise en œuvre de projets à la hauteur des grands enjeux du territoire dans les domaines suivants :

- Les infrastructures de transports et le développement de la mobilité
- Le développement économique et l'attractivité
- Le foncier et l'aménagement
- Le logement et la rénovation urbaine
- Le développement durable
- La métropole connectée et innovante

Article 1 - Objet de la convention cadre

Pour atteindre ses ambitions de développement, au service des grands enjeux du territoire, la Métropole souhaite exercer un effet levier soit directement, soit indirectement sur l'investissement privé au bénéfice de l'attractivité du territoire.

Elle entend s'appuyer sur la Caisse des Dépôts afin de favoriser l'émergence de projets s'inscrivant dans cette stratégie, et dans une recherche de modèles économiques pérennes.

Acteur du processus métropolitain depuis 2012, **la Caisse des Dépôts propose d'accompagner la Métropole sur les 4 grandes transitions qui fondent aujourd'hui sa stratégie d'action au travers ses interventions en termes :**

- **d'Ingénierie** : cofinancement d'études dans le cadre approprié
- **d'Expertises** : apport en connaissances par les collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts (retours d'expérience, accompagnement technique à la rédaction des charges, mise à disposition d'études...) ;
- **d'Investissement** : prise de participation de la Caisse des Dépôts, en fonds propres ou quasi-fonds propres, dans des sociétés de projets dédiées, au capital d'opérateurs de services contribuant à la réussite des projets de la Métropole
- **de Financement** : mobilisation des prêts sur Fonds d'épargne pour le financement des investissements portés par la Métropole

Six axes de partenariat sont retenus dans la présente convention cadre :

- Les infrastructures de transports et le développement de la mobilité
- Le développement économique et l'attractivité
- Le foncier et l'aménagement
- Le logement et la rénovation urbaine
- Le développement durable
- La métropole connectée et innovante

La liste récapitulative du programme d'études d'ores et déjà identifié ainsi que de certains projets pouvant être accompagnés est précisée en annexe.

Article 2 : Les axes de partenariat retenus

2.1. Les infrastructures de transports et le développement de la mobilité

L'amélioration significative des conditions de mobilité des habitants de la Métropole et des opérateurs socio-économiques de la Métropole est l'enjeu prioritaire identifié par la Métropole. Le système de transports publics métropolitain doit apporter sa pleine contribution à la compétitivité du territoire, au maintien de son insertion dans les grands réseaux de transports et de logistique mondiaux, et au renforcement de l'attractivité et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Dès lors, l'amélioration des déplacements à l'échelle métropolitaine est une priorité majeure. La Métropole doit disposer des moyens d'une action forte en la matière.

La CDC a accompagné par des crédits en ingénierie la Mission de préfiguration en contribuant à l'élaboration d'un Livre Blanc sur les transports.

Au-delà de ces grands enjeux identifiés, il convient maintenant de définir les actions concrètes pouvant être lancées en matière de mobilités tout en intégrant le rôle de levier de l'initiative privée (sur les nouveaux modes de transport par exemple).

La Métropole et la Caisse conviennent d'œuvrer à l'élaboration d'un partenariat financier et stratégique visant au déploiement, à court, moyen et long terme de solutions pour une

mobilité durable et adaptée au sein de la Métropole, parmi lesquelles :

- de nouvelles infrastructures de transport : TCSP (y compris leur matériel roulant), projets routiers, gares routières, gares et terminaux intermodaux, etc.,
- des services innovants concourant à une mobilité plus durable : auto-partage, transport à la demande en zone moins dense, réseaux de bornes de recharge de véhicules électriques et/ou réseau Biogaz/GNV, services aux usagers destinés à favoriser et faciliter l'inter-modalité, logistique innovante, etc.

Des grands projets :

- **Accompagner la structuration d'une offre en matière de transport à l'échelle de la Métropole**
- **Contribution à la structuration d'un outil dédié à l'expertise et au montage du schéma de mobilité métropolitain et d'intégration des transports à l'échelle de la Métropole**
- **Contribution au financement des projets de transport**

Des études opérationnelles pouvant être lancées rapidement :

- **Schéma d'intégration des transports à l'échelle de la Métropole (aujourd'hui gérés par plusieurs entités)**
- **Etude sur l'homogénéisation de la tarification et la billettique transport**
- **Schéma relatif à l'information des voyageurs**
- **Analyse des schémas d'interconnexion entre les réseaux**
- **Elaboration d'un schéma économique innovant pour le financement du réseau de transport métropolitain intégrant notamment la captation de la « rente foncière »**

La mise en œuvre

Le nouveau périmètre de la métropole Aix-Marseille-Provence, ses urgences, ses besoins de développement et le contexte plus contraint des finances locales conduisent notamment à imaginer un dispositif *ad hoc* et innovant, impliquant toutes les parties prenantes (Métropole, Région, SNCF, opérateurs...) afin de faire de la mobilité des transports un des enjeux structurants et très rapidement opérationnel de la nouvelle métropole.

Les Parties conviennent que le groupe CDC pourra accompagner la Métropole :

- **En fonds propres** : Pour contribuer à un montage associant acteurs publics et acteurs privés destiné à porter l'ambition commune sur les transports (société dédiée de type Semop par exemple) ou au capital d'opérateurs de services de mobilité durable ou dans une ou plusieurs sociétés de financement d'une flotte de matériel roulant à motorisation propre ;
- **En ingénierie et expertise** : Pour aider à la mise en œuvre du projet, la Caisse des dépôts pourra mobiliser son expertise et une enveloppe financière pour contribuer au financement des études ;
- **En exploitation** : La CDC pourra apporter son offre de service existante au sein du Groupe
- **En financement de long terme** : une enveloppe de prêts sera réservée par la Caisse des dépôts

2.2. Le développement économique et l'attractivité du territoire

Dans le contexte de vive concurrence entre les grandes métropoles, outre l'accent mis sur les grands projets structurants, de nouvelles actions, de nouvelles initiatives sont envisagées afin de relever les défis auxquels fait face l'économie métropolitaine, d'améliorer la situation de l'emploi, de consolider l'industrie et développer l'économie de la connaissance.

Pour cela, la Métropole d'Aix-Marseille Provence sera amenée à intervenir sur plusieurs axes prioritaires, et plus particulièrement :

- Mener à bien les grands projets structurants créateurs d'emplois et emblématiques du territoire ;
- Améliorer la compétitivité, soutenir l'émergence de filières d'excellence (santé, aéronautique, numérique/images, énergie...), lesquelles constituent déjà un atout de premier plan pour développer la création d'entreprises, attirer investisseurs et entrepreneurs et créer de l'emploi ;
- Promouvoir l'attractivité : Aix-Marseille-Provence doit notamment devenir la capitale de référence pour l'innovation et la qualité de vie de l'Europe du Sud et au-delà ;

Pour sa part, Le Groupe CDC accompagne les territoires pour la mise en œuvre de leurs stratégies de développement économique :

- développement d'une offre à destination des entreprises (grands projets, requalification urbaine et quartiers de la politique de la ville, économie productive),
- développement de filières (santé, MIN, logistique, numérique ...),
- de l'économie sociale et solidaire et des infrastructures nécessaires à la compétitivité des territoires (réseaux de très haut débit, datacenters).

La Métropole compte sur la capacité d'ingénierie de la CDC pour constituer des tours de table privé autour des grands projets de la Métropole (effet démultiplicateur des fonds propres, garantie des loyers etc ...).

Des grands projets :

- Favoriser le développement économique et l'offre immobilière à destination de l'économie productive ou situées dans les quartiers de la politique de la ville par la mise en place d'une structure d'investissement à l'échelle de la Métropole,
- Favoriser la création et la revitalisation commerciales dans les quartiers et la participation à la revitalisation économique des centres villes ;
- Accompagner des grands projets Métropolitains (Grand port et logistique, French Tech, PIICTO, Dirigeables, Technocentre Henri Fabre) ;
- Favoriser une offre à destination des créateurs d'entreprises notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville par la mise en place d'un réseau de Fabrique à Entreprendre ;
- Accompagnement du développement des entreprises par une offre de financement (fonds propres, prêts), participation à un fonds d'amorçage métropolitain à destination des start-up. Ce fonds pourrait à terme fusionner les outils déjà existants en la matière ;Accompagnement du secteur du tourisme, vecteur de développement pour la Métropole ;
- Accompagnement de la stratégie métropolitaine de marketing territorial et grands évènements économiques

Des études opérationnelles pouvant être lancées rapidement :

- Accompagnement des démarches relatives à l'attractivité économique de la Métropole à l'échelle internationale
- Etude pour la constitution d'une structure ad-hoc à l'échelle de la métropole pour favoriser le développement économique et l'offre immobilière dédiée à l'économie productive, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et pour la mise en place d'outils de soutien à des pépinières d'entreprises ou des incubateurs
- Etude pour la mise en place d'un fonds d'amorçage à l'échelle de la Métropole

pour le soutien aux entreprises

- **Réflexions préalables à la mise en place d'un « Arc méditerranéen de l'Innovation »**

La mise en œuvre :

A ce titre, les Parties conviennent que Le groupe CDC pourra accompagner la Métropole :

- **En fonds propres** : avec le développement des outils d'intermédiation en matière de développement économique notamment en faveur des territoires en difficultés (immobilier en zone ANRU ou reconquête des friches industrielles) ou sur l'ensemble du territoire Métropolitain (suites de l'étude sur le foncier disponible pour l'économie productive, déploiement des télécentres, de datacenters). Interventions directes de la Caisse des dépôts via ses filiales en matière de développement économique ;
- **En ingénierie** : Avec l'apport de son ingénierie financière pour les études pré opérationnelles des projets, le déploiement d'une offre en crédit de fonctionnement dédiée à l'entrepreneuriat dans les quartiers de la politique de la ville (Fabrique à Entreprendre) et l'accompagnement des réseaux de la création d'entreprise. Co-financement d'études pour le marketing territorial, et outils spécifiques (médias sociaux), Concours méditerranéen de start-ups, salons d'entrepreneurs, grandes manifestations économiques métropolitaines
- **En financement** : financement des grands projets du territoire (financement Européen, montage financier complexe). De manière générale, une offre de financement pourra se structurer sur les différentes thématiques identifiées.

2.3. Le foncier et l'aménagement

La Métropole Aix Marseille Provence affirme son rôle pivot dans la grande région Euro-méditerranéenne. Elle va bâtir un projet de territoire solidaire et durable qui accompagnera cette mutation.

Ses priorités seront de mener à bien l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dans un souci de développement économique, durable et résidentiel, de mettre en œuvre les politiques énergétiques à l'échelle du grand territoire et l'innovation environnementale, de développer les projets urbains structurants en accentuant les investissements structurants sur les secteurs stratégiques métropolitains, mettre en place une politique agricole des territoires, et construire la métropole du littoral.

Pour sa part, le Groupe Caisse des dépôts accompagne les collectivités dans la conception de leur stratégie territoriale notamment en matière d'aménagement ou de réalisation de grands projets urbains.

Pour mieux répondre à l'attente des collectivités, et en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Régional, la CDC étudiera les moyens d'accroître l'offre foncière dédiée au logement mais également à l'activité économique.

Avec la mise en place d'une démarche d'appui territorial en faveur de la redynamisation des centres-villes mais aussi via la structuration d'une proposition d'une offre ensemblier du Groupe CDC Investisseur/Promoteur/Gestionnaire, la CDC pourra accompagner les collectivités de la Métropole dans leur démarche.

Des Grands projets :

- **Le financement d'une offre foncière à destination du logement et de l'économie productive / Accompagnement du fonds de minoration foncière créé par la Métropole**
- **L'accompagnement des outils d'aménagement du territoire et la mise en place d'outil permettant de relancer l'investissement local et l'émergence de projets complexes**

Des études opérationnelles pouvant être lancées rapidement :

- **Etude globale sur la structuration à moyen terme des outils d'aménagement de la Métropole (restructuration des sociétés existantes Sem et Spl, optimisation de la gouvernance)**
- **Etudes sur le financement des opérations de logement social, doter la Métropole d'un observatoire permettant d'avoir une approche fine du financement du logement social (apports en garantie d'emprunt)**
- **Crédits d'étude permettant, en partenariat avec l'EPF PACA (Etablissement Public Foncier PACA), la réalisation d'études sur des opportunités foncières**

La mise en œuvre :

Le groupe CDC pourra accompagner la Métropole :

- **En fonds propres** : Via les outils d'économie mixte dans lesquels elle est présente ou l'émergence de nouveaux outils métropolitains
- **En ingénierie et en expertise** : en mobilisant son expertise et celle de ses filiales en matière de valorisation du foncier
- **En financement de long terme** : Accompagnement des collectivités par les prêts GAIA ou PSPL

2.4. Le logement et la rénovation urbaine

Le territoire de la Métropole Aix-Marseille présente de forts atouts, mais aussi des éléments très contrastés en matière de revenus, lesquels pèsent aussi sur l'accès au logement.

De par ses compétences stratégiques en matière de schémas d'ensemble de la politique de l'habitat, du logement, d'actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre, mais aussi de dispositifs contractuels de développement urbain, la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un cadre d'action qu'elle entend mettre au service de la cohésion sociale.

Elle entend mobiliser ses compétences comme levier à une politique de l'habitat innovante et construire des stratégies collectives de renouvellement urbain.

A la demande de la Métropole, le Groupe Caisse des dépôts accompagnera celle-ci dans ses réflexions sur l'évolution démographique pour favoriser la cohésion sociale sur le territoire et le mieux vivre ensemble intergénérationnel.

En 2015, la CDC a prêté sur le territoire de la Métropole 500 M€ pour la construction, la réhabilitation du logement et la politique de la ville. Elle devrait accompagner le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) à hauteur de 2,5 M€ en crédits d'ingénierie.

Elle accompagnera le parcours résidentiel des habitants de la Métropole en déployant une offre d'hébergement du logement pour étudiants au logement pour personnes âgées, du logement très social au logement intermédiaire.

Si la requalification urbaine et la rénovation du parc social reste une priorité majeure pour la CDC sur le territoire, les enjeux de requalification de l'habitat privé dégradé de centre-ville diffus, en lien avec la démarche AVAP (Aire de mise en valeur du patrimoine architectural et historique) ou collectif (copropriétés dégradées) sont importants.

Des grands projets :

- **Accompagner le développement d'une offre de logement à destination de l'ensemble de la population grâce à une enveloppe de financement dédiée sur les fonds d'Épargne**
 - Avec le renforcement des fonds propres des outils métropolitains dédiés à la production de logement
 - Avec l'intervention d'opérateurs pour le déploiement d'une offre de logement intermédiaire (et son adéquation avec la stratégie en matière de développement économique)
- **Accompagner la rénovation urbaine par la mise en place de financements bonifiés en matière de financement d'équipements publics dans les quartiers en difficultés ou de rénovation, notamment thermique, des logements sociaux**
- **Accompagner le plan de rénovation des copropriétés dégradées par le cofinancement des études de faisabilité et une intervention, via des outils dédiés, dans la requalification des logements et la restructuration des copropriétés**
- **Accompagnement de projets de redynamisation des centres villes (projets démonstrateurs)**

Des études opérationnelles pouvant être lancées rapidement :

- **Etude opérationnelle pour la rénovation d'un ou plusieurs immeubles emblématiques en centre-ville (opération pilote en lien avec la démarche AVAP (Aire de mise en valeur du patrimoine architectural et historique))**
- **Etude de faisabilité de la rénovation de copropriétés dégradées, intégrant une approche écologique et paysagère, associée à une dimension sociale et participatives des résidents**
- **Audit sur le financement des opérations de logement social incluant un travail sur l'optimisation à l'échelle de la Métropole des modes de financement et notamment des aides publiques accordées au regard de la qualité des maîtres d'ouvrage**
- **Contribution à la définition d'une politique publique en matière de logement intégrant la question des garanties**

La mise en œuvre :

Le groupe CDC pourra accompagner la Métropole :

- **En fonds propres** : Avec le renforcement des fonds propres des outils d'économie mixte dans lesquels elle est présente qui contribuent notamment à la rénovation du parc ancien ou par la production d'une offre de logements intermédiaires adaptée au territoire, Avec l'étude de la mise en place de financements pour le renforcement des fonds propres des futurs outils de la Métropole (office public, Sem)
- **En ingénierie et en expertise** : La CDC pourra mettre à disposition de la Métropole son expertise pour la structuration des outils dédiés à la production de logements ou à la définition d'une offre de logements spécifiques
- **En financement de long terme** : Accompagnement des opérateurs du logement et des collectivités par des financements appropriés, offre bonifiée pour la rénovation thermique des logements sociaux

2.5. Le développement durable

Comme toute grande aire métropolitaine, la Métropole Aix-Marseille-Provence doit faire face à des enjeux considérables en matière environnementale, de protection des sites et des ressources.

Bien que disposant d'espaces naturels et marins remarquables, la Métropole Aix-Marseille-Provence est confrontée aux nuisances liées à la concentration d'activités dans certaines

zones urbaines, à l'exposition aux risques industriels et à la congestion liée aux déplacements quotidiens sur son territoire. La recherche d'un développement prenant plus fortement appui sur des énergies renouvelables est une des réponses stratégiques que souhaite apporter la Métropole à ces défis.

En particulier, les questions énergétiques auront un impact de plus en plus fort sur la production de logements à venir, notamment en matière de réglementation avec des normes plus strictes qui peuvent influencer sur le montage des opérations en termes de délais et de coût. Une action concertée entre la Métropole et la Caisse est souhaitée en la matière.

La Caisse des dépôts a fait du développement durable l'une de ses grandes priorités d'intervention au plan national.

Le champ des transitions énergétiques et écologiques constitue pour la Métropole un des enjeux majeurs pour son développement. Elle doit se fixer des objectifs ambitieux en matière de maîtrise de l'énergie mais également en matière d'accroissement de la part d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix énergétique.

Le travail sur les usages (nouvelles sources d'énergie, Eco mobilité) constitue un axe de travail important comme la question de la gestion de la ressource en eau qui constitue un enjeu fort de la Métropole.

Des grands projets :

- **Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics dont notamment le patrimoine universitaire**
- **Favoriser la rénovation thermique des bâtiments sociaux**
- **Favoriser la production d'Énergie Innovante et l'économie circulaire notamment en relation avec le développement des projets Mobilité Métropolitaine**
- **Accompagner la compétence GEMAPI de la Métropole (entretien des cours d'eau, qualité des écosystèmes aquatiques, prévention des inondations..)**

Des études opérationnelles pouvant être lancées rapidement :

- **Etude opérationnelle sur la rénovation des bâtiments publics à l'échelle de la Métropole dont notamment le patrimoine universitaire**
- **Etude action pour le traitement des enjeux de la GEMAPI**
- **Identification et/ou accompagnement des projets innovants en matière de production d'énergie**

La mise en œuvre

Le groupe CDC pourra accompagner la Métropole :

- **En fonds propres** : Avec la dynamisation du patrimoine public (déploiement d'une offre dédiée pour l'externalisation du patrimoine des collectivités ou des hôpitaux ou des équipements sportifs (dans le cadre de la démarche menée par Marseille Capitale Européenne du sport 2017), participation au financement de structures dédiées à la production d'énergie sur des secteurs innovants ou peu mature (Eolienne Offshore, méthanisation, géothermie profonde..)
- **En ingénierie et en expertise** : Accompagnement d'études permettant d'identifier les projets à l'échelle de la Métropole et de traiter les enjeux de la GEMAPI
- **En financement de long terme** : Avec la mise en place d'une offre de prêt à taux bonifiés (PCV) pour la rénovation du parc public et des équipements scolaires (collège, Ecole), pour la rénovation du parc social (Eco-prêt, prêt à taux fixe, prêt à taux zéro) ou enfin pour les investissements relatifs à la prévention des inondations.

2.6. Une métropole connectée et innovante

L'essor des technologies numériques entraîne de profonds bouleversements tant sociétaux qu'économiques. Elles modifient les organisations mais aussi le fonctionnement des territoires, les modalités de leur gestion et des interrelations entre le niveau régional, national et mondial. Elles contribuent à redéfinir les modes de travail en suscitant un nouvel auto-entrepreneuriat, des pratiques collaboratives en réseau, et de nouveaux pans d'activités marchandes.

De ce fait, la Métropole entend accompagner et accélérer la transition numérique en mobilisant les nombreux atouts dont dispose son territoire (clusters d'excellence, centres d'innovation ...) et apporter par cette nouvelle révolution industrielle des réponses aux défis structurels auxquels elle est confrontée (mobilités, gestion urbaine, développement économique durable...).

L'absence d'un Réseau à Très Haut Débit sur certains territoires de la Métropole rend de ce fait prioritaire le financement d'études fines pour s'assurer de la mise à disposition de ces infrastructures à l'ensemble des entreprises de la Métropole.

La Caisse des dépôts a fait de la transition numérique un enjeu stratégique sur le plan national.

Un travail collaboratif a permis d'identifier des leviers d'action pour réussir la transition numérique de la Métropole dans les domaines suivants :

- infrastructures numériques nécessaires au développement de tout projet numérique (THD) ;
- mobilité en travaillant sur des investissements contribuant à réduire les déplacements (co working, télécentre ...) ou les optimiser ;
- aménagement numérique de la Métropole Intelligente (collecte de données, smart cities, smart port ...) ;
- développement économique de la filière numérique (French Tech)

Enfin, et de manière transverse, la Caisse des Dépôts étend ses actions vers les acteurs clés des écosystèmes de l'innovation, au premier rang desquels les universités, pour développer l'économie française de la connaissance et favoriser notamment l'entrepreneuriat et le transfert de technologie.

Des grands projets :

- **Réussir l'aménagement numérique de la Métropole**
- **Faire du numérique un levier du développement économique de la Métropole (French Tech, Smart Port, Projet J 1)**
- **Soutien aux projets favorisant la mobilité durable (transports publics, projets privés innovants ...)**

Des études opérationnelles pouvant être lancées rapidement :

- **Etude sur la stratégie d'innovation de la Métropole (valorisation et complémentarité des technopoles existantes (château Gombert, Luminy, Arbois)**
- **Etude /action pour le déploiement du très haut débit sur la Métropole et notamment en faveur des technopôles)**

La mise en œuvre

Le groupe CDC pourra accompagner la Métropole :

- **En fonds propres** : Accompagnement des projets développés au sein de la Métropole ; immobilier (tiers lieux, accueil des entreprises et développement des filières – Accélérateurs), infrastructures et réseau (data centers ..), Entreprises et services (accompagnement de PME innovante en matière mobilité etc ...). Participation au financement de projets démonstrateurs et ou de plates-formes technologiques dans les domaines du numérique ou de la transition énergétique
- **En ingénierie et en expertise** : Accompagnement d'études
- **En financement de long terme** : Avec la mise en place d'une offre de prêt à taux bonifiés pour le financement des infrastructures.

Article 3 : Engagements et gouvernance de la convention cadre

3.1. Engagements

Dans le cadre de la présente convention, les partenaires s'engagent, dans les conditions de mise en œuvre exposées à l'article 3.2 :

Pour la Caisse des dépôts,

- A mettre à disposition une **enveloppe de crédit d'ingénierie** afin d'accompagner l'ingénierie territoriale et l'ingénierie de projet portant sur les études nécessaires à la définition ou la mise en œuvre des projets ;
- A réserver une **enveloppe de fonds propres** destinée au financement de projets et à la capitalisation des outils d'intervention ;
- A réserver une **enveloppe de financement long terme** dédiée au financement des projets dont en particulier une enveloppe de prêt à taux zéro pour le financement des projets de rénovation des bâtiments publics à mobiliser dans des conditions particulières et limitées dans le temps.

La Caisse des dépôts pourra intervenir dans le respect des règles qui lui sont applicables, sous réserve de l'accord de ses organes décisionnaires compétents selon les modalités suivantes :

- **Crédits d'ingénierie** : la CDC intervient en cofinancement dans la limite de 50% du coût des études (sauf cas exceptionnels à définir)
- **Prêts sur Fonds d'Epargne** :
 - **pour le financement du logement social** en faveur des bailleurs sociaux (ESH, OPH, Sem, associations) ;
 - **pour le financement du portage foncier** en faveur de la métropole et de ses outils opérationnels ;
 - **pour le financement des grands projets du territoire dans le cadre de l'enveloppe des 20 milliards sur la période 2013-2017** en faveur des collectivités locales :
 - **Prêt au secteur public local (PSPL)** pour les projets qui nécessitent des financements de long terme (construction et de rénovation lourde de bâtiments (publics, culturels, sportifs, universitaires, hospitaliers ...), voirie, infrastructures de transport et matériel roulant, infrastructures environnementales (déchets, eau et assainissement..., subventions au logement social)

- **Prêts Croissance verte (PCV)** pour le financement des investissements réalisés dans le domaine de la transition écologique (rénovation énergétiques de bâtiments publics, construction de bâtiment à énergie positive, infrastructures de transports propres, infrastructures d'alimentation en eau potables et d'assainissement collectif, investissements en faveur de la biodiversité
 - **Prêt à taux zéro** pour les projets de rénovation des bâtiments publics à mobiliser dans des conditions particulières et limitées dans le temps.
- **Pour le financement des projets en faveur de la politique de la ville**
 - **Prêt renouvellement urbain** pour le financement des projets en quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - **Prêt projet urbain** pour le financement des projets en quartiers en veille active.
- **Fonds propres : la CDC intervient au titre de son action d'investisseur d'intérêt général sur des projets métropolitains.** Elle peut décider de procéder à des investissements de toute nature s'ils respectent sa doctrine d'intérêt général à savoir :
 - Que son intervention ne se substitue pas à l'initiative privée, mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante ou absente, ce qui implique dans la majorité des cas un positionnement minoritaire en tant qu'actionnaire dans les outils les plus variés (SEM, SEMOP, SAS, SCI ...)
 - Qu'en tant qu'investisseur avisé, la CDC recherche une rentabilité appréciée sur le long terme et développe de très fortes exigences environnementales.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence,

- A associer la Caisse des dépôts, dans les limites fixées par le cadre du droit de la commande publique, aux chantiers engagés sur les actions et projets identifiés dans la présente convention ;
- A contribuer, selon les cas, au co-financement des études dans le respect des règles qui lui sont applicables, sous réserve de l'accord de l'organe délibérant compétent ;
- A proposer à la Caisse des dépôts une offre foncière permettant de développer, en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant sur la Métropole, des projets en cohérence avec les enjeux en matière de cohésion sociale de développement économique ;

3.2. Gouvernance

Les engagements pris dans la présente convention cadre et établis dans le cadre des règles de la commande publique, se déclineront via des conventions spécifiques à élaborer sous une forme à définir, par thématiques, projets par projets ou selon les différents porteurs identifiés. Ces conventions, prises dans les limites fixées par le cadre du droit de la commande publique, préciseront les modalités d'intervention techniques et financières de chacun des partenaires.

Des ateliers de travail par thématiques ou par projet pourront être mis en place afin de déployer une réponse concrète aux sujets identifiés dans la présente convention.

Un comité de revue de projets, en charge du suivi de la mise en œuvre de la présente convention cadre, de l'identification et du suivi des actions (études, projets), se réunira trois fois par an.

Un compte rendu de ces réunions sera établi alternativement par chacune des parties et adressé à l'autre, ce compte rendu comportera notamment un bilan régulier de la convention cadre.

Au-delà du bilan des actions conduites, le comité de revue de projets effectuera

annuellement une évaluation des résultats obtenus à travers les opérations conduites pour apprécier leur efficacité. Ce comité de revue sera composé à parité de représentants de la Caisse des dépôts et de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Afin de suivre la réalisation des actions initiées dans la présente convention cadre, et de manière générale, de favoriser et coordonner les échanges, les interlocuteurs sont les suivants :

- Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence : M. Philippe Blanquefort, représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Pour la Caisse des dépôts et consignations : Mme Elisabeth Viola, représentante de la Direction Régionale de de la Caisse des dépôts Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 4 : Durée de la convention cadre

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Les parties peuvent convenir par avenant d'étendre leur coopération à d'autres thèmes et, à l'issue des trois ans, de reconduire leur partenariat.

La présente Convention pourra être résiliée, sur la demande d'une des Parties, en cas de force majeure ou pour un motif d'intérêt général.

Article 5 : Litiges

Pour tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution de cette convention cadre de partenariat Métropole Aix-Marseille-Provence et qui ne serait pas susceptible d'être réglé à l'amiable par les parties, les Tribunaux de Paris seraient seuls compétents.

Fait en deux exemplaires originaux,

Fait à Marseille, le 26 mai 2016

Pour la Métropole AMP,
Jean-Claude GAUDIN,
Président

Pour la Caisse des Dépôts,
Pierre-René LEMAS,
Directeur général

En présence du Préfet de Région
Stéphane Bouillon

Annexe I - Liste récapitulative du programme d'études identifié

Transport et mobilité :

- Schéma d'intégration des transports à l'échelle de la Métropole (aujourd'hui gérés par plusieurs entités)
- Etude sur l'homogénéisation de la tarification et la billettique transport
- Schéma relatif à l'information des voyageurs
- Analyse des schémas d'interconnexion entre les réseaux
- Elaboration d'un schéma économique innovant pour le financement du réseau de transport métropolitain intégrant notamment la captation de la « rente foncière »

Le développement économique et l'attractivité du territoire :

- Accompagnement d'une démarche relative à l'attractivité économique de la Métropole à l'échelle internationale
- Constitution d'une structure ad-hoc à l'échelle de la métropole pour favoriser le développement économique et l'offre immobilière dédiée à l'économie productive, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Etude pour la mise en place d'un fonds d'amorçage à l'échelle de la Métropole pour le soutien aux entreprises

Le foncier et de l'aménagement

- Etude globale sur la structuration à moyen terme des outils d'aménagement de la Métropole (restructuration des sociétés existantes Sem et Spl, optimisation de la gouvernance)
- Crédits d'étude permettant, en partenariat avec l'EPFR, la réalisation d'études sur des opportunités foncières
- Réflexions préalables à la mise en place d'un « Arc méditerranéen de l'Innovation »

Le logement et de la rénovation urbaine

- Etude opérationnelle pour la rénovation d'un ou plusieurs immeubles emblématiques en centre-ville (opération pilote en lien avec la démarche AVAP (Aire de mise en valeur du patrimoine architectural et historique))
- Audit sur le financement des opérations de logement social incluant un travail sur l'optimisation à l'échelle de la Métropole des modes de financement et notamment des aides publiques accordées au regard de la qualité des maîtres d'ouvrage
- Contribution à la définition d'une politique publique en matière de logement intégrant la question des garanties

Le développement durable

- Etude opérationnelle sur la rénovation des bâtiments publics à l'échelle de la Métropole dont notamment le patrimoine universitaire
- Etude action pour le traitement des enjeux de la GEMAPI
- Identification et/ou accompagnement des projets innovants en matière de production d'énergie

Une métropole connectée et innovante

- Etude sur la stratégie d'innovation de la Métropole (valorisation et complémentarité des technopoles existantes (château Gombert, Luminy, Arbois))
- Etude /action pour le déploiement du très haut débit sur la Métropole et notamment en faveur des technopôles)

Annexe II – Liste récapitulative de quelques projets identifiés

Transports et mobilité

- structuration d'un outil à l'expertise et au montage du schéma de mobilité métropolitain et d'intégration des transports à l'échelle de la Métropole

Le développement économique et l'attractivité du territoire

- Mise en place d'une structure d'investissement immobilier à destination des entreprises à l'échelle de la Métropole
- Accompagner des grands projets Métropolitains (Grand port et logistique, French Tech, PIICTO, Dirigeables, Technocentre Henri Fabre)
- Mise en place d'un réseau de Fabriques à Entreprendre
- Participation à un fonds d'amorçage à destination des entreprises
- Accompagnement de la stratégie métropolitaine de marketing territorial et grands événements économiques

Le foncier et de l'aménagement

- Le financement d'une offre foncière à destination du logement et de l'économie productive / Accompagnement du fonds de minoration foncière créé par la Métropole

Le logement et la rénovation urbaine

- Renforcement des outils métropolitains dédiés à la production de logement – le prêt haut de bilan pour le renforcement des fonds propres des futurs outils de la Métropole (office public, Sem)
- Déploiement d'une offre de logement intermédiaire (et son adéquation avec la stratégie en matière de développement économique)
- Mise en place d'un outil dédié pour la requalification des logements et la restructuration des copropriétés
- projet pilote en matière de rénovation d'un ou plusieurs immeubles emblématiques en centre-ville
- Projet de redynamisation des centres villes (Démonstrateur Miramas, Aubagne, Port de Bouc)

Le développement durable

- Financement d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et du patrimoine universitaire
- Investissement dans des projets innovants de production d'énergie
- Soutien aux projets favorisant la mobilité durable (transports publics, projets privés innovants ...)

Une métropole connectée et innovante

- Déploiement d'une infrastructure numérique THD à l'échelle de la Métropole
- Projet J1